



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 25/2024
Page 1/4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 04 juin 2024

| TITULAIRES PRESENTS : | | | |
|-----------------------|---|-----------------------------|---------------------|
| Mesdames | VIEU Brigitte | SIAH Fresquel | |
| | RIVIERE Marilyse | SBV Orbieu Jourres | |
| | BOYER CORCUFF Marie Laure | SIAH Corbières Maritimes | |
| Messieurs | DEMANGEOT François | SMAH Fresquel | |
| | JAMMES Michel | SIAH Berre et Rieu | |
| | BARDIES Pierre | SMAH Haute Vallée de l'Aude | |
| | MÉNASSI Eric | SM Aude Centre | |
| | BELART Xavier | SM Delta de l'Aude | |
| | ARAGOU Christian | SMAH Haute Vallée de l'Aude | |
| | GUICHOU Jean Régis | SMAH Haute Vallée de l'Aude | |
| | DEDIES Daniel | Conseil Départemental 11 | |
| | MAGRO Christian | SM Aude Centre | |
| | BARTHES Jean Pierre | SM Aude Centre | |
| | RESPLANDY Patrick | SM Aude Centre | |
| | CASATO Didier | SIAH Berre et Rieu | |
| | TITULAIRES REPRESENTES : | | |
| | DURAND Pierre (SMA HVA) | représenté par | FERNANDEZ David |
| | AZAIS DE VERGERON Gille (SMAH Fresquel) | représenté par | FAU Philippe |
| | VERGE Jean Luc (SMAH Fresquel) | représenté par | LEGUEVAQUES Bernard |
| | RIO Jean Louis (SMDA) | représenté par | LACOMBE Gérard |

M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Intitulé du marché : AO24-SMMAR-1 : **Etude d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un projet de Territoire pour le Gestion de l'Eau (PTGE)**

Lieu de prestation du service : Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu

Objectif :

Etude d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Le marché consiste :

- o à mener une évaluation du PGRE et plus largement de la politique de gestion quantitative déclinées à l'échelle du bassin de l'Aude depuis 2017.
- o à élaborer le nouveau PTGE qui sera mis en œuvre dans la continuité du PGRE

L'élaboration d'un futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau PTGE, objet de la présente consultation, sera menée selon les phases suivantes :

Phase 1 - Bilan et évaluation, complément d'expertise :

- Bilan/Evaluation du PGRE mis en œuvre depuis 2017 comprenant :
 - o Le recueil et la synthèse des données disponibles
 - o L'actualisation partielle des données de l'étude des volumes prélevables
 - o Une évaluation technique,
 - o Un état de l'équilibre entre la ressource en eau disponible et les besoins des usages
 - o Une évaluation économique et financière,
 - o Une évaluation de la gouvernance, du pilotage et de l'animation, ainsi qu'un complément d'analyse sociologique
- Complément de connaissance sur les débits biologiques et le DOE, évaluation et optimisation du système de compensation des prélèvements, comprenant :
 - o Le développement de la connaissance sur les débits biologiques et le DOE,
 - o Une objectivation des systèmes de compensation des prélèvements en place en vue de leur optimisation

Phase 2 – Stratégie et planification :

- o Caractérisation de l'évolution des conditions naturelles hydrologiques en contexte de changement climatique
- o Définition des scénarios d'évolution du territoire au regard de la gestion de la ressource en contexte de changement climatique

- Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions, analyses socioéconomiques
- Stratégie de répartition du volume global prélevable
- Organisation du suivi, indicateurs de suivi et d'évaluation, tableau de bord
- La mise en place d'outils de communication

Chacune des phases devra prendre en compte les avancées et productions du projet Talanoa.

Type de marché : Service

Estimation : 500 000 € HT soit 600 000 € TTC.

Délai d'exécution prévu : 30 mois

Mode de passation : Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Décision de lancement de la procédure : 12/03/2024

Date de la publication : 19/03/2024

Date limite de remise des offres : 21/05/2024

Critères d'attributions :

- CRITERE PRIX : 30
- CRITERE VALEUR TECHNIQUE : 60
- CRITERE DELAIS : 10

Candidatures reçues :

- BRLi
- Groupement IREEDD EAUCEA LISODE

VU le rapport d'analyse des offres,

VU la décision de la CAO en date du 13 juin 2024,

Il est proposé d'attribuer le marché au groupement IREEDD EAUCEA LISODE pour un montant indicatif de 604 316.40 € TTC soit 599 276.40 € TTC pour la tranche ferme et 5 040 € TTC pour la tranche optionnelle.

La conclusion du marché porte sur l'ensemble du marché mais n'engage l'acheteur que pour la tranche ferme. L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à une décision de l'acheteur portée à la connaissance du titulaire ultérieurement.

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le marché public « **Etude d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un projet de Territoire pour le Gestion de l'Eau (PTGE) »**

ATTRIBUE ce marché au groupement IREEDD EAUCEA LISODE pour un montant indicatif de 604 316.40 € TTC soit 599 276.40 € TTC pour la tranche ferme et 5 040 € TTC pour la tranche optionnelle.

La conclusion du marché porte sur l'ensemble du marché mais n'engage l'acheteur que pour la tranche ferme. L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à une décision de l'acheteur portée à la connaissance du titulaire ultérieurement.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr